



REGLEMENT INTERIEUR DES COURS D'ARABE

Afin que l'année scolaire se déroule dans les meilleures conditions, nous vous demandons de lire attentivement le règlement intérieur et de le signer. Un exemplaire vous sera remis afin que vous puissiez le conserver.

Entrée et sortie

1. les heures d'entrée et de sortie de chaque élève lui sont indiquées le jour de son inscription. Toute modification sera portée à la connaissance des familles.
2. Toute absence ou retard doit être justifié.
3. Tout élève entré à l'école ne pourra en sortir avant l'heure réglementaire. Pour toute demande exceptionnelle, le tuteur doit formuler le motif par écrit.
4. Les parents doivent récupérer les enfants immédiatement après la fin des cours. L'école décline toute responsabilité en dehors des heures de classe.
5. Pour la sécurité de vos enfants, un parking est à votre disposition en face de la la mosquée.
6. Quand un élève ou un membre de la famille est atteint de maladie contagieuse (Varicelle..), les parents doivent en aviser immédiatement l'école et se conformer aux durées d'éviction en vigueur. Un certificat médical sera alors exigé pour le retour de l'enfant en classe.
7. En cas d'accident l'enseignant ou le personnel administratif appelleront les services concernés (ambulance, pompiers,...) et préviendront les parents. En tout état de cause, la famille reste responsable de la santé de l'enfant et doit le rejoindre dans les plus brefs délais.

Comportement

1. Les élèves doivent avoir une tenue correcte.
2. Les élèves témoigneront du respect envers l'équipe enseignante.
3. L'introduction d'objets dangereux est interdite.
4. Les élèves sont responsables de leurs affaires et l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
5. Les cours d'arabe sont dispensés dans les salles annexes de la Mosquée. Ce lieu de culte exige de tout un chacun un comportement respectueux autant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Exigences Scolaire

1. L'élève doit se munir de son matériel scolaire
2. Tout travail exigé par l'enseignant doit être fait
3. Le sérieux est exigé en classe pour tout élève.
4. L'accueil des parents se fait en dehors des heures de cours
5. L'âge minimum légal de scolarité est de 5 ans.
6. L'assurance scolaire est obligatoire à l'inscription
7. Une cotisation vous sera demandée à l'inscription.
8. Tout dossier incomplet peut justifier le refus de l'inscription.
9. En cas de 3 retards injustifiés par le tuteur, l'élève sera exclu définitivement des cours.
10. Le non-respect du règlement intérieur entrainera des sanctions dont la gravité peut conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de l'école.

M., Mme, _____

A.C.M.M - Mosquée Bilal
254 Rue Lucien Moreau
59119 Waziers, France
☎ 03 27 97 02 93

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Arabe.

Le: ____/____/____

Signature des parents: